



Memphrémagog
Conservation inc.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

À l'attention des directeurs de l'information

Le Memphrémagog Conservation inc. sollicite la Commission de coopération environnementale, un organisme international, pour enquêter sur le projet d'agrandissement du dépotoir de Coventry

Magog, le 7 juillet – Le Memphrémagog Conservation inc. (MCI) dénonce depuis des mois la certification qui pourrait être délivrée sous peu à la *New England Waste Service of Vermont Inc* (NEWSVT) afin d'agrandir son dépotoir situé à Coventry, à proximité du lac Memphrémagog, réservoir d'eau potable pour plus de 175 000 personnes en Estrie.

Le MCI a déposé vendredi une communication à la *Commission de coopération environnementale*, un organisme international qui permet de favoriser la coopération entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, et qui étudie les enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations au cœur de ces trois pays.

Tout d'abord, la communication dénonce la certification qui pourrait être délivrée pour l'agrandissement du dépotoir de Coventry par le Vermont. Puisque peu d'information existe sur l'impact actuel des contaminants provenant du site d'enfouissement sur le lac Memphrémagog, ainsi que sur l'impact qu'aurait l'agrandissement sur la qualité de l'eau, de nouvelles études sont exigées afin de vérifier l'impact du dépotoir et du traitement du lixiviat, souvent appelé « jus de poubelle », sur la qualité de l'eau du lac Memphrémagog, du lac Magog et de la rivière Magog. Le lixiviat du dépotoir, dont 55 000 litres par jour sont traités à l'usine d'épuration de Newport, comprend de nombreux produits chimiques, dont les PFAS, et est déchargé dans le bassin versant du lac Memphrémagog. Des dommages irréversibles sont en jeu puisque le lac est un réservoir d'eau potable d'importance du côté canadien.

Ainsi, le MCI sollicite la *Commission de coopération environnementale* pour enquêter sur le dossier de l'agrandissement du dépotoir de Coventry et sur l'application des diverses lois entourant le dossier. Afin de respecter les dispositions du *Traité relatif aux eaux limitrophes*, il est essentiel d'effectuer des études sérieuses visant à vérifier l'impact du dépotoir et du traitement du lixiviat déchargé dans le lac Memphrémagog sur la qualité de l'eau du lac.

-30-

À propos du MCI :

Le Memphrémagog Conservation inc. (MCI) est un organisme à but non lucratif qui veille à la protection, à la conservation et à l'amélioration du lac Memphrémagog et de son bassin versant au bénéfice des générations actuelles et futures.

Le MCI travaille en concertation avec les diverses instances régionales et gouvernementales ainsi qu'avec les citoyens afin de réaliser des actions concrètes.

Le MCI s'appuie principalement sur la connaissance scientifique afin d'informer, de conscientiser et de responsabiliser les divers acteurs pour assurer la santé environnementale du lac Memphrémagog et de son bassin versant.

Documents joints au communiqué:

1. Communication déposée à la *Commission de coopération environnementale*
2. Lettres envoyées par le MCI au gouvernement du Vermont au sujet du projet d'agrandissement de Coventry

Source :

Robert Benoit

Président bénévole du MCI

Téléphone: 819-868-1369 poste 1

Cell: 819 821-0711

Courriel : robertbenoit1944@gmail.com

Ariane Orjikh

Directrice générale du MCI

51 rue Cabana, Magog, Qc, J1X 2C4

819-574-2880

Courriel: ariane.orjikh@memphremagog.org

www.memphremagog.org